

Chapitre 1

Un cadre nouveau

I. Le fractionnement des espaces

La disparition de l'Empire romain, et son remplacement par les royaumes barbares d'Occident, fut un processus beaucoup plus lent et complexe qu'il a souvent été dit. Les invasions véritables furent rares, et si leur impact en terme de destructions demeure indiscutable, leurs conséquences géopolitiques furent généralement limitées. Ce qui modifia durablement la face de l'Occident, ce ne furent pas tant les invasions que la stratégie adoptée pour les contrer.

Pour défendre les provinces d'Occident menacées par les barbares, les empereurs ou les autorités provinciales firent en effet appel à d'autres barbares, qu'ils installèrent sur le territoire de l'empire avec le statut de « fédérés ». En échange de la garde d'un territoire, un peuple se voyait ainsi reconnaître sur cet espace des pouvoirs militaires et politiques importants. Tout en étant nominalement soumis à l'empereur, les barbares fédérés conservaient un roi. Le statut de cet homme était ambigu : aux yeux de son peuple, il était un chef ethnique (on l'appelle le « roi des Francs », le « roi des Wisigoths »), mais aux yeux des civils, il assumait un rôle de général romain et de gouverneur *de facto* de la province.

L'installation de fédérés avait toutefois un coût élevé, que les finances impériales, exsangues, ne parvenaient pas à payer. Pour répondre au problème, les empereurs inventèrent le régime dit de l'« hospitalité ». Celui-ci prévoyait que les grands propriétaires indigènes remettent aux barbares une part de leurs revenus fonciers

(généralement un tiers), de façon à leur permettre de se nourrir et de s'armer pour défendre la région. Le prix de l'hospitalité fut généralement bien toléré par les populations romaines : dans la mesure où les fédérés s'avéraient plus efficaces que l'armée régulière, on était prêt à financer leur présence.

Le système avait pourtant un aspect pervers, dans la mesure où il constituait une totale démission du pouvoir romain dans les provinces. Avant même la disparition de l'institution impériale en Occident, les rois barbares contrôlaient ainsi déjà presque tous les pouvoirs dans les régions qui leur avaient été confiées. La déposition du dernier empereur de Rome, Romulus Augustule, en 476, ne fit qu'accélérer ce phénomène d'appropriation. Tout en reconnaissant vaguement l'autorité de l'empereur d'Orient vivant à Constantinople, les barbares assumèrent désormais pleinement l'autorité souveraine. Les territoires contrôlés cessèrent d'être des provinces de l'empire, et devinrent des royaumes indépendants.

Naquirent ainsi en Europe des entités territoriales fractionnées, qui se substituèrent à l'Empire romain unifié. On peut se limiter à évoquer les principales d'entre elles. Au sud de la Gaule, entre la Loire, les Pyrénées et la vallée du Rhône, se trouvait le royaume des Wisigoths. Sa capitale était Toulouse. Après 507, les Wisigoths se replièrent sur l'Espagne, où ils se maintinrent jusqu'en 711. La ville de Tolède joua alors le rôle de capitale politique et religieuse. Entre le Rhône et Genève, exista jusqu'à 534 un royaume des Burgondes, centré sur Lyon. Son anéantissement se fit au profit du royaume des Francs, qui parvint au VI^e siècle à occuper la quasi totalité de l'espace gaulois, avec de considérables extensions sur la rive droite du Rhin. De l'autre côté de la Manche, l'ancienne province romaine de Bretagne (c'est-à-dire la Grande-Bretagne) fut quant à elle occupée par les peuples anglo-saxons, divisés en petits royaumes batailleurs. Quelques indigènes, arc-boutés sur le Pays de Galles, résistèrent toutefois à l'avancée barbare. En Italie enfin, un puissant royaume

ostrogoth se maintint entre 493 et 552 ; après la courte transition de la Reconquête byzantine, il fut remplacé, en 568, par la durable présence du royaume lombard.

■ ■ II. L'ethnicité et les stratégies de distinction

Tous les peuples barbares implantés dans les anciennes provinces romaines se singularisaient avant tout par la modestie de leurs effectifs. Dans les régions qu'ils occupaient, on estime qu'ils représentaient moins de 5 % de la population totale.

De plus, leur conscience ethnique paraît avoir été singulièrement faible : un nom générique (« Francs », « Goths »...), l'obéissance à un chef unique et un mode de combat standardisé suffisaient à définir intuitivement la notion de peuple. Les origines ethniques réelles étaient confuses, souvent diverses. Les recherches actuelles amènent également à mettre en doute l'idée d'une unité linguistique propre à chaque groupe barbare. En un mot, les populations qui s'implantaient sur le sol de l'empire n'en étaient qu'au début de leur ethnogenèse, c'est-à-dire au premier stade de la transformation politique, culturelle et symbolique d'un groupe humain en peuple constitué.

Cette faiblesse identitaire entraînait, à moyenne échéance, un risque de déperdition de la composante barbare au sein des populations indigéno-romaines (Gallo-Romains, Hispano-Romains...) nettement majoritaires. Or, l'identité barbare était vitale pour les élites militaires, car elle servait de support à leur prétention à la domination sociale et politique. Pour éviter la fusion des populations ou la confusion des identités, la plupart des dirigeants barbares élaborèrent donc des stratégies de distinction, qui visaient globalement à renforcer le critère d'ethnicité.

Une première solution consistait à interdire ou à décourager les mariages mixtes entre Romains et barbares, de façon à préserver la fiction d'une identité biologique du peuple barbare. Cette méthode fut notamment employée par les Wisigoths entre les années 480 et 580,

puis par les Ostrogoths. Une ancienne loi romaine du IV^e siècle, théoriquement toujours en application, venait au besoin confirmer l'obligation d'endogamie des différents groupes vivant dans les royaumes barbares.

Une autre stratégie était fondée sur la ségrégation religieuse. En effet, lors de leur entrée dans l'empire, aucun des peuples barbares n'adhérait à la religion chrétienne catholique qui était celle des populations indigéno-romaines. Certains groupes germaniques (notamment les Francs et les Anglo-Saxons) étaient encore païens. D'autres peuples barbares adhéraient à une forme particulière de christianisme, l'« arianisme germanique », qui défendait l'idée d'une légère subordination de la personne du Fils à celle du Père dans La Trinité ; inversement, les Romains chrétiens adhéraient tous à la profession de foi du concile de Nicée (325), qui proclamait la totale égalité entre les personnes de La Trinité. Pendant un certain temps, paganisme et arianisme germanique constituèrent des religions identitaires pour les populations barbares, qui les conservèrent de façon à en faire un marqueur de leur différence par rapport aux indigènes. Le fastueux décorum païen qui accompagna, vers 630, l'inhumation d'un roi dans le grand tumulus de Sutton Hoo a été ainsi interprété comme une démonstration identitaire des élites païennes du royaume d'East Anglia à une époque où la christianisation risquait de perturber les modes d'identification. Certains rois barbares insistèrent volontairement sur l'opposition religieuse, de façon à ralentir la fusion entre populations barbares et populations romaines. Ce fut notamment le cas du roi wisigoth Euric (466-484) et de l'Ostrogoth Théodoric (490-526), qui cherchèrent à interdire toute forme de conversion. L'apparition de barbares nicéens ou de romains ariens aurait en effet brouillé les critères de distinction.

Une dernière stratégie de différenciation consista à donner un caractère ethnique au droit, en en séparant l'exercice selon l'origine de l'utilisateur. Les rois barbares autorisèrent ainsi les populations romaines à continuer de vivre selon le régime des lois romaines, qui

étaient regroupées dans la grande compilation du *Code Théodosien* datant du début du V^e siècle. Parfois, les souverains facilitèrent même l'usage de ce pesant droit impérial en produisant des résumés didactiques et modernisés, dont le plus représentatif est le *Bréviaire d'Alaric*, promulgué en 506 par Alaric II, roi des Wisigoths. Par contre, pour leurs sujets barbares, les rois encouragèrent la création ou l'application de lois particulières, appelées « lois barbares » par les historiens : on peut citer la *Loi salique* pour les Francs saliens, le *Code d'Éuric* pour les Wisigoths, la *Loi Gombette* pour les Burgondes... Ainsi naquit le système de personnalité du droit, qui voulait que chaque homme soit jugé selon une loi particulière, selon son origine. Il est à noter que, du point de vue du contenu, les lois barbares ne différaient que de très peu du droit romain. C'était moins leur teneur que le principe de personnalité du droit qui renforçait l'ethnicité des populations auxquelles elles s'appliquaient.

À terme, ce système constituait également un critère de différenciation entre les peuples barbares : on pouvait désormais distinguer un Lombard d'un Wisigoth en sachant que le premier relevait du droit lombard et le second du droit wisigothique.

III. La fusion des populations romaines et barbares

Les stratégies de distinction montrèrent très vite leurs limites. L'interdiction des mariages mixtes, lorsqu'elle fut formulée, s'avéra extrêmement difficile à faire appliquer. Par ailleurs, beaucoup de barbares, du temps où ils étaient fédérés, avaient déjà contracté des mariages mixtes avec les Romains. C'est notamment le cas des Francs, pour qui les unions interethniques semblent admises dès le V^e siècle. À titre d'exemple, sainte Geneviève (morte vers 502) était la fille d'un soldat franc et d'une aristocrate romaine. De même, la ségrégation religieuse partait de l'*a priori* tacite que les populations avaient un attachement fort à la religion qui avait été celle de leurs parents. Or, le haut Moyen Âge s'avéra être l'une des périodes de l'histoire où la

mobilité religieuse fut la plus forte et les conversions les plus nombreuses. Enfin, si le régime de la personnalité des lois fut durable, des anomalies apparurent très vite. Ainsi, tous les membres de l'Église relevaient du droit romain pour les procédures civiles, quelle qu'ait été leur origine ethnique avant leur entrée dans les ordres. Un clerc burgonde pouvait par exemple être jugé en procès selon le droit romain ; pouvait-on encore le considérer comme un Burgonde ?

À lire les sources, les divisions ethniques perdirent progressivement de leur lisibilité et les contemporains eurent de plus en plus de mal à préciser les identités individuelles. Ainsi, à la fin du VI^e siècle, l'historien Grégoire de Tours identifie sans la moindre difficulté qui est romain et qui ne l'est pas. Mais un demi-siècle plus tard, le chroniqueur connu sous le nom de Pseudo-Frédégaire nomme indistinctement « Franc » tout homme né au nord de la Loire. Au VIII^e siècle enfin, le continuateur de Frédégaire considère que tous les sujets du roi des Francs sont naturellement des Francs ; l'identité romaine a disparu de sa vision du monde.

Au même moment, un autre marqueur de l'identité ethnique s'estompait. Longtemps, les noms de personnes avaient eu un sens précis : une femme appelée Amalasonthe appartenait ainsi nécessairement au peuple ostrogoth, dans la mesure où son nom était ostrogothique. Or, en quelques générations, ce critère onomastique perdit de sa pertinence. Prenons le cas de l'Espagne wisigothique. Au VI^e siècle, la majorité des noms de personnes était d'origine latine, et reflétait la prépondérance numérique des Hispano-Romains sur les Wisigoths dans la péninsule. Un siècle plus tard, la quasi totalité des noms avait une consonance germanique. L'évolution ne traduit pas une extermination des populations hispano-romaines par les Wisigoths, mais simplement un effet de mode, qui a favorisé le choix de noms appartenant au stock onomastique de la population considérée comme la plus puissante et la plus prestigieuse. Si l'on s'autorise le parallèle, la diffusion des prénoms Steven ou Sandy en France ne

correspond pas à une augmentation du nombre d'Américains dans la population totale, mais à un effet de mode soulignant la diffusion du modèle américain.

Si la disparition des critères de distinction ethnique est facile à identifier, les causes profondes du phénomène demeurent plus complexes à appréhender. Les facteurs explicatifs doivent sans doute être cherchés aux deux extrémités de la société. L'identité ethnique des plus pauvres, notamment des esclaves et des captifs, put s'avérer extrêmement instable, variant au gré du propriétaire, et sombrant rapidement dans la confusion. Parallèlement, les élites romaines et barbares découvrirent leur très grande proximité. Les premières détenaient le pouvoir religieux (par l'entremise de l'épiscopat) et la richesse foncière, les secondes les prérogatives politiques et militaires. Afin d'accroître cette complémentarité, les accords, les alliances et les mariages furent nombreux. Les Romains apprirent la langue de leurs nouveaux maîtres, les barbares se mirent à écrire le latin qui facilitait l'administration de leur nouvel État. En quelques générations, la fusion des élites fut complète, sinon dans la réalité biologique, du moins dans les aspects fonctionnels.

À ceci s'ajoute la volonté des rois d'unifier les populations sur lesquelles ils régnaient, de façon à donner de la cohérence à leur état. On observe ainsi, dans certains royaumes, l'abandon de la personnalité des lois au profit d'un retour à un droit territorial semblable à celui de l'ancien Empire romain. Ce fut notamment le cas chez les Wisigoths, lors de la parution en 654 du *Code de Recceswinth*, où l'on donna la préférence à une identité « espagnole » globale. Ceci se fit par l'assimilation de l'ensemble de la population à la fraction de la population issue de la migration : tous les hommes libres furent désignés sous le nom de Wisigoths, même s'ils étaient dans leur immense majorité d'origine romaine.

Quelles qu'en aient été les modalités, la fusion ethnique arriva à son terme entre le VI^e et le VIII^e siècle selon les royaumes. On peut

dépeindre ce phénomène sous les couleurs d'une ethnogenèse sur une base élargie, qui fit passer l'Europe du temps des identités ethniques à celui des consciences proto-nationales.

■ ■ IV. La conversion de l'Occident

La fusion des populations fut encouragée par le mouvement lent, massif et général qui conduisit l'ensemble des peuples germaniques résidant dans les anciennes provinces occidentales de l'Empire romain à se convertir au christianisme nicéen. Sans doute peu avant l'an 500, le roi des Francs Clovis initia le mouvement en abandonnant le paganisme ; ses fils et petits-fils favorisèrent ensuite la conversion de leurs sujets à la nouvelle religion. En 516, un roi catholique, Sigismond, prit également la tête du peuple burgonde, rompant avec la tradition d'appartenance à l'arianisme germanique de la famille royale. En 589, le roi des Wisigoths Reccared organisa à son tour la tenue d'un grand concile national, lors duquel il proclama le passage de son peuple de l'hérésie arienne à la foi de Nicée. Au VII^e siècle, ce fut au tour des Lombards d'abjurer l'arianisme et de se convertir au catholicisme. Au cours de ce même siècle, les petits royaumes anglo-saxons abandonnèrent les uns après les autres le paganisme au profit de la religion chrétienne.

Le phénomène parut alors mystérieux, car il était paradoxal. Des barbares vainqueurs de la puissance romaine acceptaient de se soumettre à la religion de leurs vaincus. Dans les faits, les motifs réels furent multiples, mais eurent souvent de fortes composantes sociales.

Un premier mécanisme fut biologique. Les mariages mixtes mettaient souvent en relation un homme d'origine germanique, païen ou arien, et une femme romaine ou appartenant à un peuple déjà converti au catholicisme. Ces épouses obtinrent souvent la conversion de leur mari ou, à défaut, l'autorisation de faire baptiser leurs enfants. Ce fut ainsi que la foi se diffusa dans les familles royales